

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Depuis novembre 2012, et le classement par arrêté préfectoral de Châtellerault ainsi que de 5 autres communes (Availles-en-Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Naintré, Vouneuil-sur-Vienne) comme Territoire à Risque Important (TRI) en termes d'inondation, la commune s'est engagée dans une démarche de prévention des inondations mais également de sauvegarde face aux risques sur son territoire.

Au cours des différentes réunions de travail visant à élaborer la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Châtellerault, première stratégie approuvée sur le territoire national, la municipalité et les autres partenaires ont mis en avant la nécessité de sensibiliser les populations au risque inondation et aux comportements adaptés.

Cet axe a été décliné en plusieurs actions dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui a été validé lors du comité de pilotage du 24 mai 2017. Ce PAPI regroupe les différentes actions qui seront engagées avec pour objectif commun de réduire le risque inondation et ses conséquences. Différents porteurs de projet vont mener ces actions, et la commune de Châtellerault souhaite y participer activement. Déjà engagée dans une démarche de sensibilisation des populations, la commune envisage de poursuivre ce travail et s'est déclarée favorable pour porter un projet nommé « Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour du risque d'inondation ».

Cette action se déroulera sur 3 années (2018-2021) et permettra de construire des outils et des animations visant à informer tous les publics sur le risque inondation présent sur la commune (fiche projet jointe). Une évaluation des coûts a été élaborée. Pour les 3 ans, 34 500 € TTC seraient mobilisés. Cependant, il est à noter que dans le cadre du PAPI, des financements à

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 26

page 2/2

hauteur de 80 % peuvent être mobilisés. Pour la présente action, le reste à charge pour la commune serait de 6 900 € TTC soit environ 2 300 € TTC par an.

La commune participera à d'autres actions portées par l'Établissement Public Loire Bretagne, la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault ou les services de l'État: pose de repères de crues, recensement des événements passés, élaboration d'un plan de gestion du trafic, analyse de la vulnérabilité du territoire sur les aspects habitat, équipements publics et activités économiques.

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral n°12.255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-DDT-1019 du 22 juillet 2016 approuvant la stratégie locale du risque inondation,

VU la validation du Programme d'Action de Prévention des Inondations en date du 24 mai 2017

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sensibiliser les populations au risque inondation,

CONSIDERANT que ces actions peuvent être subventionnées à hauteur de 80 %,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de porter un projet *Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour du risque d'inondation* » dans le cadre du PAPI.
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs et d'approuver le plan de financement ci-joint,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

